

Envoi de fichiers
dl.free.fr, évolutions

En fin de semaine dernière, le service d'envoi de fichiers de Free a fait l'objet de modifications : mise en production de serveurs de stockage supplémentaires et modifications du système d'upload notamment.

La taille d'envoi via le site web est toujours limitée à 1 Go par fichier (10 Go par fichier si on passe par FTP) et le délai de rétention sans téléchargement est également toujours de 30 jours (sauf pour les communautés).

Autrement plus pratique que la messagerie ou les pages perso, pas faites pour cet usage. Et pas de risque de voir ses pages perso fermées pour utilisation hors du cadre des conditions générales d'utilisation, cf. notre article de mardi dernier sur le sujet des pages perso.

C'est par là : <http://dl.free.fr>

(via universfreebox.com)

Baballe

Oh ! Chic, une liste...

Vous aimez le jeu de balle au pied (à chacun ses goûts :)) et à vous aussi cela vous semble étrange de devoir passer par une offre d'accès d'un unique fournisseur pour pouvoir suivre certains matchs de la ligue 1.

Au delà des diverses actions menées par diverses parties intéressées (fournisseurs d'accès, concurrents, par exemple), de « simples » spectateurs et amateurs ont décidé de lancer une pétition (c'est décidément à la mode :)) demandant la fin de cette exclusivité de distribution.

C'est par là si vous souhaitez participer :

http://www.mesopinions.com/lien.php?id_petition=Pour-que-Orange-foot-soit-accessible-a-tous---petition-petitions-be53ad47233a03289179fb33b7cdc31f

(via universfreebox.com aussi, na)

boîte à image

Des sous ou de la pub

Le monde de la vidéo à la demande change. Doucement. Vraiment doucement. À côté des offres « classiques » qui proposent un paiement à l'acte, et d'une offre illimitée sur abonnement (Free Home Vidéo), les avancées ont été peu nombreuses.

Seule M6 avait proposé une solution « originale », en incluant dans son offre de vidéo à la demande via la freebox certains programmes (séries notamment) gratuitement en échange de la visualisation préalable de publicités. Cette solution intéressante n'a cependant semble-t-il pas trouvé écho. Du moins pas jusqu'à ce jour en nos contrées.

Le journal Le Point confirme une information révélée par Les échos le mois dernier, en présentant le futur service que Cdiscount compterait proposer à la rentrée prochaine. En « échange » de 30 secondes de publicité avant et 30 secondes après (sic!) la diffusion, accompagnée d'une incrustation d'un logo d'une entreprise dans l'image pendant la diffusion, les films seraient disponibles gratuitement.

Le partenariat initial étant avec UGC, seuls des films Français (possiblement récents, ce qui serait une évolution intéressante) devraient être disponibles dans un premier temps.

Reste à voir les éventuelles restrictions non actuellement connues, les plates-formes sur lesquelles ces programmes seraient disponibles, et la manière dont l'incrustation des logos des entreprises sera réalisée. Si c'est du même ordre que ce que nous imposent certaines chaînes, cela devrait être supportable. Si c'est de l'ordre de ce qu'on voit chez certains de nos voisins, c'est moins sûr...

Bref, à suivre, si l'offre voit effectivement le jour...

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/44917-Cdiscount-VoD-films-gratuits-Miller.htm>

LME

Petite loi, extraits

L'ARCEP a mis en ligne sur son site des extraits du rapport de la Commission mixte paritaire relatifs à la fibre et la couverture mobile du territoire, ainsi que les articles correspondants du texte de la petite loi. Les deux chambres devraient discuter ce texte demain pour l'Assemblée nationale et mercredi pour le Sénat.

Par là pour l'extrait du rapport : <http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/textes/projetsloi/rapport-cmp-art29et30.pdf>

Et par là pour l'extrait de la petite loi : <http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/textes/projetsloi/petite-loi-art29et30-cmp.pdf>

Retrait de l'amendement « numericable » au menu, et quelques avancées intéressantes au propos par exemple du dégroupage. Nous aurons l'occasion d'y revenir une fois le texte voté.

Voilà, c'est fini pour cette fois. Si les liens ne fonctionnent pas pour vous, c'est juste parce que notre rédacteur en chef à nous qu'on s'est reposé un peu. Il revient demain. À bientôt !